
Opération poules composteuses

Auteur :

[Voir le site internet](#)

Laurent Leblond

laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Pour atteindre l'objectif de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées, les élus de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud ont souhaité mettre à disposition des foyers volontaires des poules composteuses.

Pionnière dans le département de la SOMME, cette action va permettre aux foyers de pouvoir détourner de la poubelle tous les restes alimentaires car une poule peut avaler jusqu'à 150 Kg de déchets par an.

Pour responsabiliser chaque participant, un contrat d'adoption est signé avec la Communauté de Communes. Ce contrat engage l'adoptant à respecter certaines règles pour garder les poules composteuses en bonne santé. Une participation financière a été demandée à hauteur de 1€ la poule.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire la partie fermentescible des ordures ménagères résiduelles.
- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets.
- Remettre au goût du jour des pratiques qui existaient auparavant.

Résultats quantitatifs

En 2013, la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a réalisé 2 distributions. Pour cette première expérience, 730 poules ont été distribuées ce qui représente la participation de 365 foyers.

Grâce à ces 2 distributions la Communauté de Communes espère détourner de l'enfouissement 100 tonnes de déchets alimentaires.

Résultats qualitatifs

L'opération des poules composteuses sur la Communauté de Communes a été suivie par de nombreux médias : les journaux locaux et nationaux, mais aussi la télévision régionale de Picardie.

MISE EN OEUVRE

Planning

Juin 2013 : Réalisation d'un article et du bulletin de réservation dans le journal communautaire

Commande des poules composteuses

Juillet 2013 : Réalisation du contrat d'adoption

Août 2013 : 1^{ère} distribution : 252 poules

Septembre 2013 : 2^{ème} distribution : 478 poules

Octobre 2013 : suivi de l'action

Moyens humains

Un animateur du programme local de réduction des déchets : 0.04 ETP (environ 80 heures) pour la mise en place de l'action et les distributions.

2 agents de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud : 0.01 ETP (environ 16 heures) pour les distributions.

2 agents administratifs pour l'encaissement et la signature des contrats d'adoption : 0.01 ETP (environ 16 heures).

Moyens financiers

Coût total des 2 distributions pour les 365 foyers : 5 168,40 €

Participation de 2€ par foyer : 730 €

Coût réel pour la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud : 4 438,40 €

Moyens techniques

Pour mener à bien cette action la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a eu besoin :

- d'un enclos pouvant accueillir jusqu'à 500 poules
- d'un espace vert pour accueillir l'enclos
- matériels d'exposition : barnum, table, affiches...

Partenaires mobilisés

Pour réaliser cette action la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a mobilisé :

- une commune du territoire pour installer l'enclos
- l'éleveur de volaille pour les questions techniques

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Pour 2014, la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud souhaite développer des poulaillers permettant de réduire les déchets des cantines scolaires.

Une des communes du territoire communautaire souhaite mettre en place un poulailler pédagogique.

La Communauté de Communes souhaite également mener des actions de poulailler collectif pour réduire les

déchets de certains professionnels (maison de retraite, ESAT; IEM...).

Difficultés rencontrées

Chaque poule composteuse a été baguée avec le logo de la Communauté de Communes afin que l'animateur de programme puisse contrôler auprès des participants que les poules sont présentes et en bonne santé.

Recommandations éventuelles

Le système de réservation est très important, cela a permis à la Communauté de Communes de connaître le nombre exact pour réaliser la commande mais aussi d'avoir les coordonnées de chaque foyer volontaire afin que l'animateur de programme puisse vérifier que le contrat d'adoption est bien respecté.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | MENAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Janvier 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-France